

16^{ème} Université AFCDP des DPO
Une journée en « présentiel » le 10 février 2022 à la Maison de la Chimie
- 6 sessions numériques mensuelles d'une demi-journée

FICHE D'INSCRIPTION NON MEMBRE

Contribution Non-Membre : 650 € nets (l'AFCDP n'est pas assujettie à la TVA)

Madame/Monsieur :

Titre/Fonction :

Société /Organisme :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Fait à _____ le _____

Signature

Fiche à envoyer à l'adresse nathalie.brunet@afcdp.net ou AFCDP - 1 rue de Stockholm – 75008 PARIS

Le règlement devra être effectué avant le 15 janvier 2022 soit par chèque à l'ordre de l'AFCDP, soit par virement bancaire : **CCM PARIS 8 EUROPE – 10278 – 04101 – 00020541201 60 – IBAN FR7610278041010002054120160 – BIC CMCIFR2A**

Vous avez également la possibilité de vous inscrire à cette conférence avec une contribution de 110 € nets, en qualité d'adhérents. Les nouveaux adhérents qui rejoignent l'association durant le dernier trimestre 2021 bénéficient d'un premier exercice « étendu » jusqu'au 31 décembre 2022. Téléchargez sans attendre votre demande d'adhésion disponible sur le site www.afcdp.net à la rubrique « Comment adhérer ? ». Votre demande sera traitée avec célérité et vous pourrez dès lors vous inscrire à la conférence.

- Sur demande, vous obtiendrez une facture acquittée

- L'AFCDP confirme le nombre de participants au traiteur 1 mois à l'avance. Seuls les désistements signalés et actés avant le 10 janvier 2022 donneront lieu à remboursement.

- La conférence n'est pas une formation et l'AFCDP n'est pas organisme de formation.

Cette conférence bénéficie du soutien de :



Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation des données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser au Secrétariat général de l'Association par email (secretaire-general@afcdp.net) ou par courrier (AFCDP – 1 rue de Stockholm 75008 PARIS – France).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. L'autorité de contrôle française est la [Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés](http://www.cnil.fr).